

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 3 fr.
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

AVIS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de Visite et Enveloppes afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.
M. HUBY maintiendra ses prix très modérés, et promet une impression absolument irréprochable.
Les clients sont priés de s'en convaincre en venant jeter un coup d'œil sur les vitrines.
CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, depuis 1 fr. 25 le cent.
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 50 le cent.
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 60 le cent.

UNION DES Commerçants et Industriels DE NANTERRE

Assemblée générale du Mardi 18 Novembre 1902

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, salle Tragin, sous la présidence de M. Gauss, président. Étaient présents : MM. Roy, Richardière, vice-présidents; Evrat, trésorier; Talpain, secrétaire adjoint; Cayron, assesseur; Lachant, Tricot, Huby, Dazeville, Tragin, Cauchois, Valdin, Ch. Heudebert, Clerissé, membres actifs; Bizot, Lafargue, membres honoraires; excusés MM. Bouy, Goblet, Dupont, Guérin, Bersillon, Gouspy, etc.
M. Talpain lit le procès-verbal de la dernière assemblée, il est adopté sans observation.
M. le Président rend compte du magnifique résultat de la tombola, qui a partagé 2.250 francs entre la Crèche communale et la Caisse des Ecoles. Il rend compte ensuite, brièvement, des divers travaux de l'Union.
Une discussion relative au concours de pompes est ensuite ouverte.
Le Président adresse en passant un nouveau témoignage de confiance à l'ancienne commission, qui a fait largement son devoir.
Il ressort de la discussion que l'assemblée doit revenir à la constitution de l'an dernier. Aussitôt une commission est nommée; sont désignés pour en faire partie : MM. Richardière, Hébert, Huby, Lachant, Lafargue, Tricot, Moussard, Dumont, Dazeville. Il reste entendu que le concours aura lieu selon les indications données par l'avant-dernière assemblée.
M. Lachant regrette que M. le président ait été partisan de la remise du concours, car il est à craindre que le conseil n'ait plus les mêmes dispositions. Le président dit que cette crainte a sa valeur si on la met en parallèle avec la réception singulière faite à une délégation de la Société. Cependant, il croit en la parole du maire, persuadé que le conseil tiendra compte du succès de la tombola, dont le produit dépasse la subvention municipale, déjà votée pour le concours. M. Roy,

préférant de l'avis de ses collègues, est convaincu que l'Union n'a pas perdu la sollicitude du Conseil, lequel consacrera le vote de ladite subvention. Ces déclarations rassurant MM. Lachant, Huby et Tricot, l'on passe à la date du concours, que M. Cauchois voudrait voir porter au 12 juillet. Cet avis est discuté, toutes les compagnies de pompiers participant à la Fête nationale dans leurs localités. Mais précisément, M. le Commandant de la subdivision des pompiers se trouvant dans l'établissement, on le prie de donner son avis. Cet officier estime que le mois de septembre est la meilleure époque. M. le président le remercie de son renseignement et sollicite le concours de sa vaillante phalange, concours immédiatement promis par l'honorable chef de nos pompiers.
M. Lafargue soulève la possibilité de faire le concours en même temps que l'inauguration du bâtiment des pompes et du gymnase municipal; on pourrait aussi organiser un concours de gymnastique à la même date. L'assemblée, tout en appréciant le sentiment qui guide M. Lafargue, n'admet pas cette addition d'où une confusion pourrait naître. C'est donc dans les premiers jours de septembre qu'aura lieu le concours. Un avis sera envoyé à la municipalité par le bureau de l'Union.
Après discussion, l'abonnement collectif au journal *Le Féderatif* de la Seine est voté avec mandat pour le bureau de le renouveler trimestriellement.
Personnalité civile de l'Union. — C'est la deuxième fois que revient cette question. Le président annonce que déjà de nombreuses unions de province ont réclamé cette personnalité. Il lit la nouvelle loi que chacun commente. Enfin, l'on décide de la soumettre à un nouvel examen. M. Bizot dressera un rapport et le président devra se référer à des juriconsultes afin que la question soit définitivement assise.
M. Gauss parle du départ de M. Guérin, que ses affaires appellent hors de Nanterre. Il rappelle les bons services de ce vaillant sociétaire; sur la proposition de M. Cauchois, l'assemblée vote des remerciements à cet honorable unioniste, qui laisse ici les meilleurs souvenirs. Puis on pourvoit au remplacement du secrétaire démissionnaire. M. Huby est renommé et M. Dazeville est élu membre du Comité.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Société républicaine des Conférences populaires

SECTION DE NANTERRE

Une très intéressante conférence gratuite sera faite à la mairie, à 8 h. 1/2 du soir, le mercredi 3 décembre.
M. Paul Rispal, secrétaire de la Société de lecture et de récitation, parlera sur le Théâtre de Jean Richepin et, au cours de cette conférence, il y aura une audition de scènes et de fragments de scènes par MM. Russet, Périat, Léry et Mlle Riquier.
La musique municipale prêtera son gracieux concours.

NOUVELLES VINICOLES

En général nos Vins, cette année, sont assez bien réussis : degré faible, mais vifs et fruités. En échange, demi-récolte, d'où une hausse bien caractérisée qui fait prévoir le raffermissement des cours.

Voici nos Cours en Entrepôt :

VINS ROUGES	
Hérault.....	70 fr. la pièce
Aude.....	80 fr. —
Roussillon.....	80 fr. —
Côteaux, supérieur.....	90 fr. —
Fronton.....	90 fr. —
Minervois.....	90 fr. —
VINS BLANCS	
Midi.....	80 fr. la pièce
Picpoul.....	90 fr. —
Touraine.....	100 fr. —
Saumur.....	100 fr. —
Graves vieux.....	120 fr. —
Fronsac vieux.....	120 fr. —

Cidre doux extra 30 fr. l'hecto
Spécialité de Picolo du Beaujolais, Bourgogne, Touraine. — Grand choix Vins vieux, Bordeaux, Macon, Bourgogne.
Envoi gratis d'Echantillons sur demande. — Conditions habituelles au gré de l'acheteur.

LACHANT, 3, Place de la Fête NANTERRE

INFORMATIONS

Les Sociétés de secours mutuels
Pour hâter le vote de la réforme relative aux sociétés de secours mutuels, dont il avait pris l'initiative, M. Berteaux en a demandé le renvoi à la Commission du budget. Le président de la Chambre a ordonné ce renvoi et c'est M. Berteaux qui a été chargé du rapport par la Commission du budget.

La bande des Ternes
Il y a quelques jours, un vol très important était commis avenue des Ternes, chez Mme Tallevier, pendant que celle-ci se trouvait en villégiature à Arcachon. Les malfaiteurs avaient mis tout l'appartement à sac et s'étaient enfuis; emportant des quantités d'objets d'art, d'argenterie, bijoux et bibelots de prix représentant une valeur de plus de 30.000 fr.

M. Delmas, commissaire de police de Levallois-Perret, chargé par commission rogatoire de M. Flory, juge d'instruction, de rechercher les voleurs que l'on savait en banlieue, a pu s'emparer des principaux associés de la bande.
Ce sont les nommés : Louis Cazeau-blanc, âgé de 22 ans; Etienne Triau, âgé de 28 ans, et la veuve Triau, âgée de 63 ans, la recéleuse de la bande, demeurant tous trois à Nanterre; Louis Rapé, âgé de 28 ans, demeurant avenue de la Grande-Armée; Othon Kunz, âgé de 19 ans, demeurant boulevard Pereire;

Jacob Guillant, âgé de 20 ans, et François Lavallée, domiciliés à Courbevoie. Des perquisitions ont permis de retrouver une partie des objets volés.
Toute la bande a été envoyée au dépôt.

AVIS

M. MARIE, 3, av. de la République, prévient les Commerçants de ne faire aucun crédit à sa femme, qu'il ne répondra pas des dettes qu'elle fera à son nom.

Conseil Municipal

Extraits du Compte Rendu de la Séance du Lundi 20 Octobre 1902

L'an mil neuf cent deux, le lundi vingt octobre, à huit heures et demie du soir, les membres du Conseil municipal de la commune de Nanterre, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Gautier, maire.

Étaient présents : MM. Gautier, maire-président; Bauby et Blanche, adjoints; Richardière, Cellier, Doublet, Delahaye, Poignant, Hébert, Fosse, Mothé, Péan, Cusson, Roy, Picard, Noël, Légeron et Vanier.

Absents excusés : MM. Nézet et Caroni. Le Conseil procède à l'élection d'un secrétaire pour cette session. Par 17 voix contre 1 à M. Poignant sur 18 votants, M. Hébert est élu; il prend place au bureau.

M. Roy observe que le procès-verbal de la dernière séance (22 août 1902) doit être modifié dans la partie relative à la discussion concernant la soumission Béquet. Il a parlé de l'antracite « française », alors qu'il aurait fallu dire anthracite « anglaise ».

Sous le bénéfice de cette observation, le procès-verbal est adopté.
M. le Maire donne lecture de la lettre de MM. Vanier et Delahaye pour le prolongement de la rue Lamartine.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil renvoie cette demande à la Commission de voirie.

M. le Maire donne lecture d'une pétition des facteurs pour la suppression de la 3^e distribution les dimanches et fêtes.
M. Roy expose que le courrier de 11 heures est très important, qu'il comprend instantanément la correspondance anglaise et que, pour cette raison, il n'est pas d'avis de la supprimer.

M. Roy ajoute que la distribution de 7 heures du matin apporte le courrier de Paris; celle de 9 heures, les lettres de la province et celle de 11 heures, la correspondance étrangère. Pour ne faire que deux distributions, on pourrait réunir les deux premières en une seule, qui aurait lieu à 10 heures.

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave
Coke N° 0 1 85 1 95 Livraison à domicile
— N° 1 1 85 1 95 dans les 24 heures
— gros criblé 1 75 1 85 de la commande
Grésillon 0 85 0 85
Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

DÉPURATIF DU SANG

Eozéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
Guérison radicale par l'emploi
DU ET DE LA
DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE
aux Essences concentrées DE SAINT-LOUIS
de Salsepareille rouge et de Gayac
Le flacon, 2 » — 3 flacons, 5 » Le 1/2 pot, 1.50 — Le pot, 2.50
PRÉPARÉS PAR

CH. BEAULAVON

Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris
37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fers)
Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.

GARANTIE-SECURITE

Inscriptions sur Calicots en tous genres

L. SCALIER prévient les habitants

que pour cause d'agrandissement ses Ateliers sont transférés

24, Rue de Marly
Pour les Commandes et Renseignements S'ADRESSER A RUEIL
9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Imp. E. HUBY, 21, r. Maurepas, Rueil. et 36, r. St-Germain, Nanterre

Tirages Officiels des 15 et 20 Décembre prochain des Panama à Lots et Bons du Congo
GROS LOTS 500.000 FR. } 3 de 250.000 fr. — 3 de 150.000 fr.
12 de 100.000 fr.
570 de 250 à 10.000 fr.
Pour 3 FRANCS on reçoit l'Organe pendant un an, inscription gratuite, la Police et les
10 N° des PANAMA à LOTS et BONS du CONGO
PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police.
La Poste reçoit les envois contre remboursement.
Ecrire de suite à M. H. Renard, 54, rue de Dunkerque, 54. — PARIS

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est
L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.
EN VENTE PARTOUT
ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

L'ILE FLEURIE à 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE RESTAURATEUR
Fermier de la Classe et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bougival

SPÉCIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, SUCC^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire

6, RUE DE MAUREPAS
EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.
Ses Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOREUSES.

Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. — Extractions et Traitements des Dents malades sans aucune Douleur.

Grande Vacherie Normande
POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19
NANTERRE

Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

Achille CAT GEOMETRE

Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lévy de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

CELERITE

EDMOND HUBY

PERFECTION

36, Rue de Saint-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES

EN 40 MINUTES

ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE

Travaux de Luxe Noir et Couleurs

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX

Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

Afin de permettre la distribution des deux premières dépêches à 8 heures du matin, M. Péan propose d'émettre le vœu que les courriers soient acheminés plus tôt.

M. Roy indique ensuite que les correspondances arrivent actuellement à 5 h., 8 heures et 11 heures.

M. le Maire résume la question, fait remarquer qu'en somme les facteurs demandent que le service de Nanterre soit établi de la même manière que dans les autres communes de la banlieue et termine en disant qu'il se renseignera à ce sujet.

M. le Maire communique un décret déclarant d'utilité publique l'épuration des eaux distribuées par la Compagnie générale des eaux de la banlieue de Paris aux communes de la presqu'île de Gennevilliers.

M. Roy fait remarquer que la demande de la Compagnie des Eaux n'a été faite qu'il y a six mois et que le décret est rendu, alors que la demande pour la constitution du Syndicat des communes date de plusieurs années et que les communes intéressées attendent toujours leur autorisation.

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. le Préfet de la Seine informe que, par une dépêche en date du 11 septembre 1902, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes lui a fait savoir que la municipalité de Nanterre ayant refusé la recette auxiliaire urbaine des Postes créée au quartier du Petit-Nanterre vient de décider la suppression de ce bureau secondaire.

M. Péan fait remarquer que les moindres du Petit-Nanterre n'a pas moins qu'avant cette suppression et qu'il n'y a qu'à attendre.

M. le Maire informe l'assemblée que, par arrêté du 18 septembre dernier, M. Baillot a été nommé administrateur du Bureau de bienfaisance de Nanterre, en remplacement de M. Thomas, décédé.

M. le Maire communique une lettre en date du 24 septembre dernier par laquelle M. le Préfet de police le prie de transmettre ses remerciements au Conseil municipal de Nanterre pour le témoignage de sympathie qu'il a bien voulu donner au secrétaire du Commissariat de police de la circonscription.

M. le Maire informe l'assemblée que, par arrêté du 30 septembre dernier, il a nommé M. Monneron, conducteur de la subdivision de Puteaux, agent voyer de la commune de Nanterre, en remplacement de M. Wantiez, démissionnaire.

Il ajoute que, d'accord avec M. l'Ingénieur en chef, M. Caldaques, ingénieur de l'arrondissement du Nord-Ouest, a autorisé M. Monneron à exercer les fonctions d'agent-voyer de la commune de Nanterre.

M. le Maire communique les mutations survenues dans le personnel enseignant à la date du 1^{er} octobre 1902.

Ecole des garçons, boulevard du Midi : M. Verrit remplace M. Vantz, nommé à Issy.

Ecole des filles, boulevard du Midi : Mmes Feltes, Moitet et Lafforgue remplacent Mmes Lasseroux, Martinet et Freyssat, nommées à Courbevoie, Clichy et Puteaux.

Ecole des garçons, route de Paris : M. Beudry remplace M. Villedien, stagiaire provisoire.

Ecole des filles, route de Paris : Mlle Poussot remplace Mlle Julien, stagiaire provisoire.

M. le Maire communique une lettre de M. Mutelet, inspecteur primaire, qui lui a été remise par Mlle Turlure, directrice de l'école des filles du boulevard du Midi.

M. le Maire donne ensuite l'effectif, à ce jour et par classes, des élèves de l'école en question : 1^{re} 32 élèves, nombre de places 24; 2^e 40 élèves, nombre de places 40; 3^e 60 élèves, nombre de places 48;

4^e 73 élèves, nombre de places 56. Soit 205 élèves et un nombre de 168 places.

MM. Cellier et Roy demandent si, parmi les élèves qui fréquentent l'école des filles dirigée par Mlle Turlure, il n'y a pas d'enfants dont les parents sont domiciliés à Rueil; M. Cellier ajoute que les enfants de Puteaux ne doivent pas non plus venir à Nanterre et que les enfants de Nanterre ne doivent pas davantage fréquenter les écoles de Puteaux.

M. le Maire fait savoir qu'il demandera aux directeurs et directrices la liste de leurs élèves avec l'indication des adresses.

M. Légeron observe que les parents peuvent envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.

M. Péan appuie le dire de M. Légeron : à son avis, les écoles sont publiques et non communales; les parents sont libres d'envoyer leurs enfants où ils veulent, il est difficile d'éviter les subterfuges; lui-même envoie son enfant où il veut; on a bien employé tous les moyens pour l'obliger à envoyer sa fille à l'école du Petit-Nanterre, mais on n'a pas réussi.

M. Roy constate qu'il y a un an que la direction demande la création d'une 5^e classe et que l'effectif de l'école n'est atteint qu'aujourd'hui; il ajoute que l'on fait intervenir M. l'Inspecteur primaire pour forcer la main au Conseil.

M. Péan se joint à M. Roy dans cette constatation; à Nanterre, on demande une nouvelle maîtresse pour 5 enfants en plus, alors qu'au Petit-Colombes il n'y a que 3 maîtres pour plus de 190 enfants.

Il est certain que si cela est nécessaire, il votera pour la création d'une 5^e classe, mais il ne veut pas de gâchis.

M. Cellier pense que si la Commission scolaire fonctionnait il n'y aurait pas de discussion; il ajoute que si les nouvelles écoles n'ont été ouvertes que trois mois après, la faute en est imputable à l'architecte.

M. le Maire annonce ensuite que les listes nominatives des enfants de six à treize ans sont terminées et que la Commission scolaire sera convoquée à bref délai.

M. le Maire donne le tableau des élèves qui fréquentent les écoles publiques communales; le nombre de ces enfants qui est de 1010 se décompose ainsi :

Groupe du boulevard du Midi : garçons, 276; filles, 205.

Groupe de la route de Paris : garçons, 142; filles, 143.

Groupe de l'avenue de la République : garçons, 58; filles, 45.

Totaux : Ecoles primaires, 476 garçons, 393 filles. — Ecole maternelle du boulevard du Midi, 88 garçons, 133 filles.

Totaux généraux : 564 garçons, 446 filles. Total : 1010.

M. le Maire rappelle que la Commission municipale scolaire est composée de MM. Caroni, Fosse, Hébert, Légeron, Mothé, Noël et Péan et qu'il y aurait lieu de remplacer M. Barbier, démissionnaire.

Sur la proposition de M. Mothé, le Conseil désigne M. Cellier pour faire partie de la Commission dont il s'agit.

M. le Maire communique une lettre par laquelle M. Paul Leroy, rédacteur en chef de l'Art, revue mensuelle illustrée, déclare faire don aux écoles communales de Nanterre de 12 gravures encadrées et à la bibliothèque de Nanterre de 72 volumes reliés.

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accepter ce don et d'en informer le généreux donateur.

Le Conseil désigne M. Roy pour le représenter dans la Commission administrative chargée de la revision.

Le Conseil dresse, ainsi qu'il suit, la liste de propositions pour la nomination des commissaires-répartiteurs (année 1903) :

Titulaires domiciliés dans la commune :

MM. Boux, Cassier, Cellier, Giroust, Delahaye Jean, Gambon. — A l'extérieur : MM. Mothé, Delahaye Denis, Roy, Nicolas.

Suppléants domiciliés dans la commune : MM. Moussard, Blanche, Parise, Carthey Firmin, Duval, Plainchamp. — A l'extérieur : MM. Picard, Gambon Pierre-Firmin, Plainchamp, Carthey Jean.

M. le Maire communique les tableaux dressés par l'Administration pour le répartition des contributions directes en 1903.

Sur la demande de plusieurs de ses membres, le Conseil renvoie ces tableaux à la Commission des finances.

M. le Maire expose qu'il est question de l'installation d'une fabrique d'armes à Nanterre mais que les industriels qui s'occupent de cette affaire demandent, en vue de faciliter l'opération, que le Conseil émette un vœu pour l'établissement d'une halte destinée aux voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin. M. le Maire engage l'Assemblée à en délibérer.

Le Conseil, considérant que l'installation d'une halte pour les voyageurs, avenue de la République, ne pourrait que faciliter et favoriser le développement du quartier du Petit-Nanterre, émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

M. le Maire expose que par décret du 27 août 1902, il a été institué dans chaque commune, une commission chargée de réunir les éléments de la statistique agricole annuelle. Qu'aux termes de l'article 5 du décret de l'année dernière, il émet le vœu que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest établisse une halte pour les voyageurs, avenue de la République, à la hauteur de l'usine Cauvin.

des plus drôles et à des défilés de petites femmes les plus gracieusement costumées.

Nous citerons, parmi les scènes les plus amusantes, une visite d'artilleurs à la galerie des Vénus, la promenade des abonnés de l'Opéra en chapeau de paille au milieu des ballerines en tutus.

M'en voudrais de ne pas signaler le défilé des zouaves à un entrain... et je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas en être le capitaine!

Quant à l'interprétation, elle est excellente: Mme Giralduc a très bien tenu le rôle de la combrère, MM. Darthaud, Roger M., m'ont beaucoup plu.

Les décors et les costumes sont superbes et la musique très adroitement composée. Un dernier mot : il est probable que, étant donnée la distance assez éloignée qui sépare la gare Saint-Lazare de ce concert, beaucoup de personnes, désireuses de passer un moment agréable à Paris, reculent dans la crainte de manquer le dernier train; je suis un peu de cet avis; mais, en matière de dimanche, il y a un après-midi réellement agréable à passer.

NOUVEAU CIRQUE
La direction de cet établissement vient d'engager la célèbre troupe de nains « les Colibris », composée de 6 hommes et de 3 femmes. Il n'est pas de spectacle plus amusant que de les voir chanter, danser et exécuter des exercices avec un entrain superbe. Ils ont obtenu un immense succès, qui se continuera certainement pendant de longues soirées. Citons encore parmi les numéros, tous très intéressants du programme, les « Clearkornians », rois du tropéze, qui exécutent des exercices vraiment audacieux.

N'oublions pas la fameuse pantomime « Joyeux Nègres »; tous les soirs, pour donner satisfaction au public, il faut biffer le « cake walk », la danse nouvelle qui obtient un succès toujours croissant.

COMMUNIQUÉS
Au Vaudeville, après le *Jong*, de M. Guimea et Mme J. Marini, dont la première a eu lieu vendredi, la direction montera une pièce de Pierre Decourcelle avec Mme Réjane dans le principal rôle. Viendront ensuite un vaudeville en 3 actes, de Gandillot, et une comédie en 3 actes, de MM. Hennequin et P. Bilhaud.

Par suite des nombreuses premières qui ont eu lieu la semaine dernière, la direction des Bouffes-Parisiens a remis au début de cette semaine la première représentation de *Le Jockey malgré lui*.

Après un échange d'avis, le Conseil propose à M. le Maire d'indiquer à M. le Préfet de la Seine les personnes ci-après : MM. Cellier François J.-B., demeurant rue Rigault, 14; Delahaye Denis-Barthélemy, demeurant 26, rue du Docteur-Foucault; Nézet Laurent, demeurant rue du Sanglier, 2; Vanier Jean-Baptiste, demeurant 2, rue du Sanglier; Carthey Firmin, demeurant rue de la Mairie, 5.

M. Péan est désigné par le Conseil pour faire partie de la Commission de Statistique agricole de la Commune de Nanterre, en qualité de délégué du Conseil Municipal.

(A suivre).

A Cluny, mercredi dernier, a eu lieu la première représentation du *Marquis de Prisa-au-Lit*, parodie en 1 acte de M. Henry Morau. Cette pièce termine le spectacle actuel *Lune de Miel*.

Au Château d'Eau, on annonce les dernières représentations de *Napoléon*; dimanche 30, dernière matinée.

Les directeurs du théâtre d'Art International (La Bodinière) viennent d'engager Mme Milo d'Arcy, la créatrice du rôle de Paulette du *Billet de Logement*, pour interpréter le rôle de Clara dans l'*Infiâté*, charmante comédie en 3 actes du jeune maître italien Bracco.

Ajoutons que MM. Liewssou et Armand Bourpréparent la mise en répétitions d'œuvres diverses et marquant des desthêtres allemand, russe et espagnol.

Aux Mathurins, l'annonce des dernières représentations des *Deux Courtisanes* et du *Quadrille*, pièces auxquelles est venue se joindre la charmante revue *Fichu quart d'heure*, avec Ellen Therval, et des chansons galantes, fait affluer chaque soir un nombreux public, qui fait fête aux artistes et particulièrement à Mmes Cora Laparcerie et Demars.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 novembre, salle Langlois, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Falot.

M. Jollet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion; adopté.

M. le Président fait connaître que,

grâce à l'appui de la Chambre de commerce et à celui de M. le Préfet de Seine-et-Oise, le vœu de l'Union syndicale concernant le raccordement du tramway du Pecq avec la station de Rueil-Ville vient de recevoir une solution tout-à-fait satisfaisante.

En effet, M. le Président a reçu, le 13 novembre, une note officielle l'informant que, par décision de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 12 novembre 1902, la Compagnie des Tramways mécaniques est autorisée :

1^o A poser une voie passant sous le chemin de fer de l'Ouest destinée à raccorder la ligne de Rueil-Chatou-Le Pecq à celle de Rueil-Ville-Rueil-Gare;

2^o A organiser à titre d'essai, entre Le Pecq et Rueil-Ville, un service régulier qui suivra la ligne de Courbevoie au Pecq entre Le Pecq et le pont de Chatou et empruntera la ligne de Rueil-Gare à Rueil-Ville;

3^o Ce service pourra être assuré par les machines à vapeur de la Compagnie.

Le Conseil d'administration charge des délégués de se rendre auprès du directeur de la Compagnie des Tramways pour demander la pose immédiate de la nouvelle voie ainsi que la mise en train du nouveau service.

Après avoir entendu le compte rendu des séances tenues par le Comité des Chambres syndicales, Syndicats et Unions commerciales et industrielles de l'arrondissement de Versailles pour la préparation des élections au Tribunal de commerce en 1902, le Conseil désigne, pour représenter l'Union dans l'assemblée plénière, qui aura lieu le vendredi 28 novembre, à 10 h. 1/2 très précise de l'après-midi, au Tribunal de commerce, rue Saint-Pierre, les délégués suivants :

MM. Paul Falot, Monnier-Ducastel, A. Cuenne, L. Ruffin, Delanoue, Schmitt, Constant, Gicquel, Héart, Chappé, De l'attre, Chevallier, Rosay, de Rueil, M. Lancelin, de Marly-le-Roi.

MM. Rabot, Salle, Léger, Mellanger, de Bougival.

M. Aubry, de Louveciennes.

Lecture est faite de plusieurs circulaires concernant l'Exposition universelle, qui aura lieu à Saint-Louis (Louisiane) en 1904. L'organisation de la participation française à cette exposition est placée sous l'autorité du ministre du Commerce et dirigée par M. Michel Lagrave, commissaire général du gouvernement français aux Etats-Unis. Les membres de l'Union syndicale que cette exposition intéresserait pourront s'adresser, pour renseignements, à M. Falot, président.

M. Chevallier, délégué au Congrès du Parti commercial et industriel français donne connaissance d'un compte rendu très intéressant des travaux et des vœux adoptés par ce Congrès.

Vu l'importance de ces vœux et le grand intérêt qu'il présente pour les petits commerçants, le Conseil décide d'en reprendre l'étude en 1903 et de joindre ses efforts à ceux des autres groupements commerciaux pour les faire aboutir.

Le Conseil décide de faire l'assemblée générale de fin d'année le vendredi 19 décembre à la mairie.

M. Thévenot, cafetier, place de l'Hôtel-de-Ville, ayant écrit pour offrir gracieusement une salle au Conseil d'administration, le Conseil décide de tenir les réunions du prochain trimestre chez lui. Séance levée à 10 h. 1/2.

Amis réunis
Une importante réunion de cette société a eu lieu lundi dernier.

Le Comité a décidé d'admettre dans la Société, des membres participants, moyennant une cotisation annuelle de 6 francs, donnant droit à une carte personnelle, valable pour deux entrées à toutes les fêtes de la Société.

En présence du grand succès de la dernière sauterie, les Amis réunis ont décidé de donner un grand bal de nuit, le samedi 13 décembre 1902.

Cette fête promet d'être particulièrement brillante.

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés contre des galopins de la ville qui,

profitant de la neige qui couvrait le sol la semaine dernière, chassaient les petits oiseaux avec des pièges appâtés.

Contravention à la police des chemins de fer
M. W. R... s'est vu dresser procès-verbal pour être monté en 1^{re} classe avec une carte d'ouvrier.

Vol de légumes
Deux habitants de la rue de Marly ont été surpris porteurs de sacs contenant environ 40 kilos de légumes, qu'ils ont avoué avoir dérobé dans les champs. Procès-verbal a été dressé contre eux.

ETAT-CIVIL
NAISSANCES. — Franck Madeleine-Henriette, avenue de Paris, 64; Barrault Marcel-Paul, rue des Bois, 43; Rezé Raymond-Fernand, 10, rue du Château; Charpentier Robert, rue de l'Hôtel de-Ville, 5; Péchon Albertine-Lucile, rue de Suresnes, 32.

PUBLICATIONS. — Israël Paul-François, employé, avenue de Nanterre, 23, Rueil et Buisson Marie, sans profession, avenue de Nanterre, 23, Rueil; Tirveillot Emile, garçon maçon, avenue de Paris, 64 et Boudeville Céline, blanchisseuse, avenue de Paris, 64; Gérard Gustave, sans profession, rue du Château, 42, Rueil et Devos Rose, blanchisseuse, rue du Château, 42, Rueil.

DECES. — Breugnot f. Molle, sans profession, 59 ans, rue du Château, 8.

A Vendre 40 FRANCS Poêle Besson
ayant coûté 100 francs
S'adresser, 1, rue des Goulevts, de 11 heures à midi.

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
122, rue Lafayette, Paris
(HOTEL PARTICULIER)

Peinture
Pastel
Platine
Miniature
Émaux
Charbon
Sanguine
Émaux

PIERRE PETIT & SES FILS
Chevalier de la Légion d'Honneur
PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE
AGRANDISSEMENTS
De tous les anciens Portraits.

LABRADOR
28, Av. Beaumartin, Paris. Catalogue gratis franco.
Nous recommandons à nos lecteurs les
Bicyclettes et Machines à Coudre
Lubrifiées comme les meilleures et le
moins cher. Soins de maintenance
après 150 fr. Conditions en tous
autres presque pour rien.

AUTORISATION DE L'ÉTAT
(Décret du 25 avril 1887)
Approuvés de l'Académie de Médecine
EAU NATURELLE
de
VALS
SOURCES MIREILLE
Vaucluse, Digne, Forcalquier
EAU DE TABLE
Par excellence

Souverain contre les affections de l'estomac, du foie et des reins.
La meilleure marchandise des eaux de Vals.
TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1^{re} CLASSE : 1889, 1890, 1894
LÉON RIZIER (seul concessionnaire)
14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS
AYRÉ INDUSTRIEL. — Les bottines et les chaussures sont autorisées
Le Gérant : E. HUBY.

ÉCHOS
DES COMMUNES ENVIRONNANTES
Rueil
UNION SYNDICALE
du
Commerce et de l'Industrie
de Rueil
et du Canton de Marly

Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 novembre, salle Langlois, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Falot.

M. Jollet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion; adopté.

M. le Président fait connaître que,

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés contre des galopins de la ville qui,

profitant de la neige qui couvrait le sol la semaine dernière, chassaient les petits oiseaux avec des pièges appâtés.

Contravention à la police des chemins de fer
M. W. R... s'est vu dresser procès-verbal pour être monté en 1^{re} classe avec une carte d'ouvrier.

Vol de légumes
Deux habitants de la rue de Marly ont été surpris porteurs de sacs contenant environ 40 kilos de légumes, qu'ils ont avoué avoir dérobé dans les champs. Procès-verbal a été dressé contre eux.

ETAT-CIVIL
NAISSANCES. — Franck Madeleine-Henriette, avenue de Paris, 64; Barrault Marcel-Paul, rue des Bois, 43; Rezé Raymond-Fernand, 10, rue du Château; Charpentier Robert, rue de l'Hôtel de-Ville, 5; Péchon Albertine-Lucile, rue de Suresnes, 32.

PUBLICATIONS. — Israël Paul-François, employé, avenue de Nanterre, 23, Rueil et Buisson Marie, sans profession, avenue de Nanterre, 23, Rueil; Tirveillot Emile, garçon maçon, avenue de Paris, 64 et Boudeville Céline, blanchisseuse, avenue de Paris, 64; Gérard Gustave, sans profession, rue du Château, 42, Rueil et Devos Rose, blanchisseuse, rue du Château, 42, Rueil.

DECES. — Breugnot f. Molle, sans profession, 59 ans, rue du Château, 8.